



Besoin de conseils, urgent

Par **chris4560**, le 11/04/2009 à 12:59

Bonjour,
Suite à une énième infidélité de mon mari en 2002 la séparation s'impose. Il quitte à ma demande le domicile conjugal.
Nous avons une maison en commun que je continue à occuper avec mes 3 enfants en payant seule les charges (crédit, impôts, entretien).
En 2007, mon mari me demande de mettre en vente ce bien car il veut divorcer très vite (sans explication).
Je prend la décision d'acheter un nouveau bien seule en prenant un prêt relais de 140 000 (incluant le remboursement du prêt restant 53000 euros) sur cette maison en accord avec mon mari (vu avec le notaire) la maison étant mise en vente 200 000 euros, la part restant revenant à mon mari.
Deux ans après la maison n'est toujours pas vendue malgré une baisse de prix, et je me retrouve dans une situation plus que délicate.
Mon mari depuis la séparation n'a JAMAIS versé de pension alimentaire pour nos enfants, et respecte un pseudo rituel tous les 15 jours (du samedi midi au dimanche après midi) et la moitié des vacances scolaires.
Mon mari criblé de dettes dit ne pas pouvoir verser quoi que ce soit pour les enfants mais vient de s'acheter une voiture neuve (sic) et mène bon train puisqu'il peut depuis le début partir 15 jours en vacances l'été avec les enfants alors que moi je n'ai pas encore eu la possibilité de le faire depuis la séparation.
Je ne sais plus quoi faire j'ai besoin de conseils pour me sortir de cette situation qui n'a que trop duré.
Merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le 11/04/2009 à 14:15

bonjour, consultez rapidement un avocat, un notaire, courage à vous, cdt

Par **chris4560**, le 11/04/2009 à 20:54

Merci de votre réponse, mon notaire est au courant de cette situation mais ne me propose rien. Une procédure de divorce avec convention est prête chez un avocat (commun) qui n'attend que la vente de la maison pour aboutir. Puis je entamer une autre procédure afin d'alerter le juge ? j'ai l'impression de m'être mise toute seule dans cette galère, la crise passe par là, ce n'était pas prévisible dans mon projet qui semblait pour tout le monde (même le banquier) très raisonnable et qui aujourd'hui risque de se retourner contre moi et mes enfants. Voir un avocat me donnerait quelle perspective? pouvez vous m'éclairer un peu je me sens bien seule dans mon combat.

Par **jeetendra**, le **11/04/2009** à **21:13**

bonsoir, pour la vente de la maison, le crédit relais, contactez l'association Française des usagers des banques (afub), l'acabe, pour voir ce qu'il y a lieu de faire, votre maison de justice et du droit, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles, pour la procédure de divorce, une consultation juridique gratuite en mairie, en espérant d'ici la que la maison soit vendue, encore courage à vous, bonne fête de paques, bonne soiréernrnAFUB, service juridique, 5 place Auguste Métivier, 75020 Paris, téléphone 01 43 66 33 37
rn<http://afub.org/index.php>rnL'ACABE, Boite Postale 40 024,
rn<http://www.acabe.fr/>rn94363 BRY SUR MARNE Cedernrnacabe@acabe.fr

Par **chris4560**, le **19/04/2009** à **21:30**

Bonsoir et merci pour vos réponses rapides. La banque a demandé une estimation du notaire qui s'élève aujourd'hui seulement à 140 000 euros. Je dois en discuter avec mon "mari" en fin de semaine prochaine et je prépare une estimation du partage de cette somme. Si nous arrivons à la vendre 140000 euros, considérant que j'ai remboursé l'emprunt restant pour un montant de 53000 euros comment sera calculé le partage de cette somme ? Merci de m'aider je n'arrive plus à réfléchir. :(Avant d'aller en justice j'aimerais trouver un arrangement à l'amiable, mais j'ai pour cela besoin d'argumenter ce que je vais lui proposer. Merci